

Lohi vous facilite la vie sur le plan fiscal !

lohi
Das lohnt sich.

Notre gamme de prestations

Dans les limites prévues à l'article 4, point 11 de la StBerG (loi allemande sur le conseil fiscal), nous établissons la déclaration d'impôt des salariés, retraités et pensionnés qui deviennent nos membres.

Le service complet assuré par Lohi comprend :

- l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu
- l'examen individuel de toutes les possibilités d'économies d'impôt
- le calcul du résultat prévu
- la vérification de l'avis d'imposition
- le traitement complet avec l'administration fiscale, ainsi que les recours éventuellement nécessaires et les plaintes

Le cas échéant, nous assurons les prestations suivantes :

- la demande en vue d'une réduction de l'impôt sur le revenu
- le conseil sur les avantages fiscaux associés à la prévoyance vieillesse privée (retraite Riester / retraites de base)
- la demande de prime à la construction
- le conseil sur les possibilités de primes d'épargne pour les salariés

Sont couverts en plus pour les familles et les salariés :

- le choix de la classe d'impôt la plus avantageuse
- la prise en compte des coûts de garde d'enfants
- la demande d'allocations familiales
- la prise en compte des emplois de services de proximité

Nous conseillons les jeunes et les personnes en début de carrière :

- sur toutes les questions relatives aux jobs d'été
- sur tous les thèmes fiscaux importants en début de carrière professionnelle, que ce soit pour un apprentissage, des études ou une formation continue

Nous informons les retraités sur :

- les configurations possibles en matière de fiscalité des retraites
- les incidences fiscales en matière de soins
- la réduction possible de la charge fiscale par la déduction des frais de médecins, de médicaments et de soins

Nous examinons également :

- les possibilités de déductions fiscales pour les réparations et les travaux de modernisation menés à domicile
- le calcul des revenus issus de la location de biens et de terrains
- les questions liées à l'impôt sur les revenus du capital

Une seule cotisation pour toutes nos prestations.

Vous ne versez qu'une cotisation annuelle fixe, peu importe la fréquence à laquelle vous faites appel à nos conseils et à notre aide ! Celle-ci s'échelonne entre 49 et 395 euros selon vos revenus, et un droit d'entrée unique de 15 euros s'y ajoute.

En tant que membre de Lohi, vous bénéficiez d'un délai prolongé de dépôt de votre déclaration d'impôt !



**Lohnsteuerhilfe
Bayern e. V.**

Votre liste de pièces à fournir

À apporter en plus lors de la première visite

- Avis d'imposition de l'année précédente**
- Numéro d'identification fiscale**
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité**
(vaut également pour les membres actuels)
- Frais de conseils fiscaux** de l'année précédente

Revenus

- Attestation(s) d'impôt sur le revenu ou fiche(s) de salaire de décembre** (également dans le cas des rentes d'entreprise et des pensions)
- Avis de retraite ou avis d'ajustement de retraite de l'assurance retraite légale**, par ex. pension de vieillesse, de veuvage, d'orphelin et d'invalidité
- Relevés de prestations d'autres pensions**, par ex. caisse de retraite complémentaire, retraite VBL, rentes d'assurance et pensions étrangères
- Preuves des prestations de remplacement du salaire**, par ex. allocations chômage, allocations de maternité, indemnités d'insolvabilité, indemnités de maladie, ALG II (Hartz IV) et allocations parentales
- Revenus perçus à l'étranger**
- Revenus des transactions de vente privées**, par ex. les ventes immobilières et le négoce de cryptomonnaies
- Biens immobiliers loués**, par ex. contrats de location, factures de gestion du syndic, intérêts passifs, factures de charges du locataire
- Attestations de revenus de capitaux (intérêts)**
Attestations fiscales en cas de retenue d'impôt à la source, relevés de revenus
- Revenus tirés de contrats de travail pour activité mineure (minijobs)**
- Revenus tirés d'activités d'entraînement sportif ou d'activités bénévoles**

Justificatifs liés à vos enfants

- Numéro d'identification fiscale**
- Coûts de garde d'enfants** (contrat, relevé de compte)
- Attestations d'impôt sur le revenu**
- Justificatifs de scolarité**, par ex. attestation de scolarité, d'études, contrat d'apprenti, justificatif BAföG (bourse d'études)
- Attestations de frais de scolarité**

Frais professionnels

- Déplacements professionnels, activités externes**
(le cas échéant, attestations de l'employeur)
- Frais de double résidence**, par ex. loyer et charges
- Frais de candidature**
- Frais de déménagement**
- Formation professionnelle et continue**, par ex. frais de cours, frais de déplacement, frais pour un examen de maîtrise ou frais d'études

- Pièce de travail**, par ex. bail ou plan
- Frais d'équipements de travail**, par ex. littérature spécialisée, outils, ordinateurs, vêtements de travail
- Cotisations à des syndicats professionnels**
- Assurance protection juridique**
- Frais de conseil sur la retraite**
- Frais liés à des activités d'entraînement sportif**, par ex. frais de déplacement, certificat d'entraîneur

Frais spéciaux

- Cotisations d'assurances**
 - attestations annuelles des cotisations versées à des assurances maladie et dépendance privées
 - autres assurances, par ex. assurances responsabilité civile, accident, vie ou retraite
- Justificatifs de dons et cotisations**, par ex. VDK, Johanniter, Bund der Versicherten et Freiwillige Feuerwehr ou partis politiques
- Prévoyance vieillesse privée**
 - Retraite Riester
 - Attestation selon le paragraphe 92 de la EStG (loi allemande relative à l'impôt sur le revenu)
 - Déclaration de sécurité sociale des deux années précédentes
 - Déclaration des cotisations versées à la retraite de base
- En Bavière : avis d'impôt destiné aux cultes de l'année précédente**

Frais exceptionnels

- Services de proximité à domicile**, par ex. les frais de concierge, le service hivernal communal, le jardinage (seul le coût de la main d'œuvre est déductible, pas les paiements en espèces)
- Factures d'artisans pour des travaux réalisés à domicile**, par ex. pour des travaux de maintenance, de peinture ou de pose de revêtement de sol (seul le coût de la main d'œuvre est déductible, pas les paiements en espèces)
- Décompte de charges** du propriétaire (ou du syndic) des deux années précédentes
- Versements de pensions alimentaires**
- Frais de santé**, par ex. frais de médecins, médicaments, dentistes, lunettes, coûts de cure et de thérapie, séjours hospitaliers, frais de déplacement chez les médecins et autres frais de soins
- Frais funéraires**
- Preuves du degré de handicap, du degré de prise en charge**, par ex. attestation ou carte d'handicapé physique ou certificat de rente accident (également pour les enfants)

Autres justificatifs

- Preuves des paiements anticipés d'impôts effectués**
- Coordonnées bancaires (IBAN)**
- Justificatifs d'épargne salariale**
- Demandes de prime à la construction**
- Avis administratifs d'évaluation**, par ex. avis d'évaluation de perte ou de copropriété